CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 29 MARS 2012

L'an deux mil douze le vingt neuf Mars à 19 H 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, maire.

Présents: MM. FOURNIER, DEROUET, POMMIER A., PETIT, MENEAU, DUBÉ, BLANDIN, BORNE, CORNET,

LUCAS D., POMMIER S.

Absents: MM JACQUET, LUCAS JC, ALLAIRE

Objet: Comptes administratifs 2011

Budgets primitifs 2012 Questions diverses

Bureaux de vote élections présidentielles

COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

Le Conseil Municipal arrête les comptes administratifs 2011 qui se soldent par :

- Commune : excédent de fonctionnement de 77 626.24 € et excédent d'investissement de 64 173.64 €
- <u>Assainissement</u>: excédent de fonctionnement de 83 406.62 € et excédent d'investissement de 308 770.49 €
- Zone d'activité : excédent de fonctionnement de 2 815.92 €
- <u>SPANC</u>: excédent de fonctionnement de 1 856.58 €

Il approuve les comptes de gestion dressés par le receveur municipal, qui n'appellent ni remarques, ni observations de sa part.

AFFECTATION RESULTAT COMMUNE

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2011,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 77 626.24 € ¢ un excédent d'investissement de 64 173.64 €,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1068 – Affectation à la section d'investissement	0.00 €
Excédent d'exploitation à reporter	77 626.24 €

<u>AFFECTATION RESULTAT ASSAINISSEMENT</u>

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2011,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de $83\,406.62$ € ¢ un excédent d'investissement de $308\,770.49$ €,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1068 – Affectation à la section d'investissement	0.0 €
Excédent d'exploitation à reporter	83406.62 €

AFFECTATION RESULTAT ZONE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2011,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 815.92 € Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1068 – Affectation à la section d'investissement	0.00 €
Excédent d'exploitation à reporter	2 815.92 €

AFFECTATION RESULTAT SPANC

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2011,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 856.58 € Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1068 – Affectation à la section d'investissement	0.00 €
Excédent d'exploitation à reporter	1 856.58 €

BUDGETS PRIMITIFS 2012

Le Conseil Municipal arrête les budgets primitifs 2012 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à :

- <u>Commune</u>: 869 713.00 € pour la section de fonctionnement et 178 840.00 € pour la section d'investissement
- <u>Assainissement</u>: 187 142.00 € pour la section d'exploitation et 385187.00 € pour la section d'investissement

DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de l'association Culture et Patrimoine dans le sullias, sollicitant une subvention d'un montant de $430.00 \in$.

Le Conseil émet un avis défavorable.

CONTROLE DE LA QUALITE DE L'AIR

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré la Société OXIGENAIR qui l'a informé qu'à compter du 1^{er} Janvier 2013, il était obligatoire de contrôler la qualité de l'air dans les bâtiments scolaires et en priorité dans les écoles maternelles.

La Société OXIGENAIR est nouvellement implantée sur la commune et souhaite donc se faire une clientèle. Il propose de faire ces contrôles pour un coût de 500.00 €.

Le Conseil émet un avis favorable. L'entreprise sera contactée afin de connaitre ses dates d'intervention.

ENQUETE BOUES STATION LA CHAPELLE ST MESMIN

Le Conseil Municipal est informé qu'une enquête publique concernant l'épandage des boues provenant de la station d'épuration de LA CHAPELLE ST MESMIN sur des terrains appartenant à des agriculteurs de la Commune. Cette enquête aura lieu du 13 Avril 2012 au 16 mai 2012.

Un dossier explicatif est disponible à la Mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat pour consultation. Les dates et horaires de présence du commissaire enquêteur sont précisés dans l'arrêté joint au dossier. Le Commissaire enquêteur n'aura pas de permanence dans notre commune.

FUL/FAJ

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de participation pour le FUL et le FAJ. Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette demande, et précise que le CCAS et le Syndicat des Eaux prennent en charge une participation de 5 % sur le montant des factures d'énergie et d'eau quand des dossiers de demandes d'aide sont présentés.

CLOS DU MOTHOIS III

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant du Président de l'Association du lotissement Clos du Mothois III.

Il est demandé si le Conseil est d'accord pour un changement sur le règlement du Lotissement concernant les hauteurs de clôture (de 1.40 m à 1.60 m et muret à 0.70 m).

Le Conseil n'y voit aucun inconvénient.

SICTOM

M. POMMIER rappelle aux Conseillers qu'une réunion d'information sur la redevance incitative, aura lieu à SULLY SUR LOIRE le 2 Avril. Cette réunion est réservée aux élus qui ont reçu une invitation.

Il signale que le SICTOM de CHATEAUNEUF SUR LOIRE recherche des personnes souhaitant être foyer témoin pour la réduction des déchets. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du SICTOM en appelant le **02.38.59.56.60** ou par mail <u>sictom.@sictom-chateauneuf.fr</u>

BUREAUX DES ELECTIONS

Pour le 1^{er} Tour du 22 Avril :

De 8 H à 10 H 30 : MM FOURNIER, MENEAU, Mme POMMIER

De 10 H 30 à 13 H : MM **DEROUET**, PETIT, Mme DUBÉ De 13 H à 15 H 30 : MM **LUCAS**, BLANDIN, ALLAIRE

De 15 H 30 à 18 H : MM **POMMIER**, MAXIMILIEN, Mme BORNE

Pour le 2^{ème} Tour du 6 mai :

De 8 H à 10 H 30 : MM **FOURNIER**, MENEAU, Mme POMMIER

De 10 H 30 à 13 H : MM **DEROUET**, PETIT, Mme DUBÉ De 13 H à 15 H 30 : MM **LUCAS**, BLANDIN, ALLAIRE

De 15 H 30 à 18 H; MM POMMIER, Mmes BORNE, CORNET

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Mme POMMIER fait part de la réunion du Conseil d'école. Elle signale qu'il sera nécessaire d'installer des barrières au niveau du parking, car l'école fait venir des animaux le 17 avril.
 - Il serait judicieux de prévoir des poubelles à l'extérieur de l'école, près des cendriers. En effet, il n'y a rien pour déposer les déchets qui sont donc mis dans les cendriers.
- ❖ M. PETIT signale que l'élagage des arbres sur la route de Viglain devient vraiment urgent pour le passage des engins agricoles. Un courrier sera à nouveau adressé aux propriétaires concernés avec menace de travaux effectués à leurs frais.
 - Il demande ce qu'il en est pour la demande de la Bibliothèque. M. FOURNIER signale que cela a été vu, et qu'il n'y a aucun problème pour donner quelques heures par mois à Blandine pour s'occuper de la bibliothèque.
- ❖ Mme BORNE demande que les chemins soient bien dégagés pour la Randonnée du 9 Avril. M. FOURNIER précise que le nécessaire a été fait
- ❖ Mme CORNET signale que les couvercles des compteurs d'eau à l'entrée de la rue des meuniers sont ouverts. Jean Pierre TESSIER en sera averti et ira les refermer.

Elle signale également que la pompe de relèvement du lotissement semble tourner en continu et occasionne des vibrations. Les employés communaux iront voir.

Il serait utile de mettre un panneau d'affichage dans l'espace vert derrière les logements OPAC pour inciter le gens à plus de civisme (déchets divers, crottes de chiens ...)

Elle demande où en est le dossier pour le plateau multisports. Le devis de réparation a été transmis à AGORESPACE qui doit nous donner ses dates d'intervention.

Y-a-t-il du nouveau pour l'épicerie ? Rien actuellement. Le dossier est entre les mains du liquidateur judiciaire.

Le maire Le secrétaire Les conseillers